

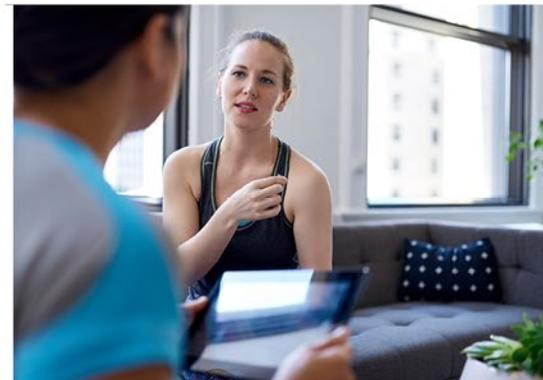
Association
chiropratique
canadienne



Canadian
Chiropractic
Association

Ministère des Finances du Canada

Consultation sur les taux d'inclusion des gains en capital et l'exonération cumulative des gains en capital



Septembre 2024

Présenté par :

L'Association chiropratique canadienne



Contexte

L'Association chiropratique canadienne (ACC) est l'organisation nationale qui représente plus de 9 000 docteurs en chiropratique au Canada. Elle se prononce sur des enjeux qui ont des effets sur la santé musculosquelettique des Canadiens.

Les chiropraticiens, qui pratiquent une des professions de la santé de première ligne les plus importantes au Canada, se spécialisent dans l'évaluation, le diagnostic et le traitement des troubles musculosquelettiques (TMS), comme les maux de dos, les maux de tête, les tensions dans les bras ou le cou et les maladies des muscles et des articulations, ainsi que dans la gestion de la douleur causée par ces troubles.

Chaque année, **plus de 11 millions de Canadiens** souffrent de troubles musculosquelettiques et, d'ici 2031, ce nombre devrait **atteindre le chiffre alarmant de 15 millions**ⁱ. Ces troubles ont un effet dévastateur sur la santé, la qualité de vie et la participation au marché du travail des Canadiens, ainsi que sur l'économie du pays.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les troubles musculosquelettiques, en particulier les lombalgies, sont **la principale cause d'invalidité** dans le monde et sont plus fréquents que le cancer, les accidents vasculaires cérébraux, les maladies cardiaques, le diabète et la maladie d'Alzheimer **réunis**.

Selon Santé Canada, le coût total direct (soins de santé) et indirect (perte de production) de la douleur chronique en 2019 se situait entre 38,2 et 40,3 milliards de dollars. Au cours de la prochaine décennie, le coût total devrait augmenter de 36,2 % pour atteindre 55 milliards de dollarsⁱⁱ.

Personne-ressource

Madison Ciponi

Manager of Government Relations | Gestionnaire des relations gouvernementales

MCiponi@Chiropractic.ca

184, Front St. East, bureau 200

Toronto (Ontario) M5A 4N3

CHIROPRACTIC.CA | CHIROPRACTIQUE.CA





Les chiropraticiens du Canada jouent un rôle primordial dans le système de santé, en fournissant des services essentiels à plus de 4,7 millions de Canadiens chaque année. Nos membres expriment une profonde inquiétude face à la proposition d'augmentation du taux d'inclusion de l'impôt sur les gains en capital annoncée dans le budget fédéral 2024. Ils sont particulièrement préoccupés par ses répercussions sur les professionnels de la santé qui dirigent de petites entreprises; non seulement cette mesure pourrait freiner la croissance de leurs activités, mais elle pourrait également compromettre la capacité de leurs patients à accéder aux services de santé.

De nombreuses cliniques chiropratiques, soit 66 % de nos membres, se sont constituées en société afin d'assurer une prestation efficace des services de santé. Cinquante-quatre pour cent des cliniques chiropratiques sont des établissements multidisciplinaires qui emploient des physiothérapeutes, des massothérapeutes et d'autres professionnels de la santé. En imposant davantage les rendements générés par ces investissements, le gouvernement risque de compromettre la stabilité financière des cliniques qui fournissent des soins à des millions de Canadiens.

L'augmentation du taux d'inclusion sur les gains en capital de la moitié aux deux tiers pour les sociétés risque d'étouffer l'innovation et l'esprit d'entreprise au sein de la profession chiropratique. Cette hausse réduira les ressources dont disposent les professionnels de la santé pour investir dans de nouveaux équipements, de nouvelles technologies et de nouvelles formations, ce qui limitera leur capacité à s'adapter aux besoins changeants des patients et à leur fournir des soins de santé optimaux. Les cliniques de soins de santé communautaires pourraient être contraintes de répercuter le coût sur leurs patients. Cette mesure fiscale, bien qu'elle soit destinée à garantir l'équité, pourrait involontairement alourdir le fardeau financier de ceux qui ont investi de manière importante pour servir leurs communautés dans de petites régions, souvent rurales ou mal desservies.

Dans un contexte où l'accès aux soins primaires présente plusieurs défis, les gouvernements doivent déployer tous les efforts possibles pour soutenir le recrutement et la rétention des professionnels de la santé. En plus d'imposer une charge financière supplémentaire aux professionnels de la santé, le calendrier des changements proposés pourrait également dissuader les particuliers, les étudiants et les nouveaux diplômés d'ouvrir de nouveaux cabinets, en particulier dans les zones rurales ou mal desservies.

L'augmentation du taux d'inclusion de l'impôt sur les gains en capital pour les cliniques incorporées en société créera un autre obstacle au recrutement et à la rétention des chiropraticiens dans le système de santé. À l'heure où l'épidémie d'opioïdes et la crise des





ressources humaines dans le secteur de la santé sévissent dans notre pays, il est essentiel que toutes les professions travaillent ensemble. Les troubles musculosquelettiques figurent parmi les problèmes chroniques les plus fréquents et les plus coûteux, et ils constituent une des principales causes des visites à l'urgenceⁱⁱⁱ. Les Canadiens qui souffrent de douleurs au dos et au cou se voient souvent prescrire des opioïdes comme traitement de première ligne. De fait, les douleurs lombaires sont une des principales causes de la surutilisation d'opioïdes d'ordonnance^{iv}. Les chiropraticiens sont des experts de la colonne vertébrale, des muscles et du système nerveux, et ils possèdent la formation et l'expertise nécessaires pour diagnostiquer et traiter les troubles musculosquelettiques, y compris les douleurs lombaires. Le gouvernement risque de compromettre la stabilité financière des cliniques ou les incitatifs à ouvrir de nouvelles cliniques, ce qui réduirait l'accès aux approches non pharmacologiques de gestion de la douleur pendant cette crise des opioïdes.

En outre, l'augmentation proposée de l'impôt sur les gains en capital découragera les investissements dans l'économie canadienne à un moment où ils sont plus que nécessaires à la reprise et à la croissance. Les petites entreprises, y compris les cliniques chiropratiques, sont des moteurs de l'activité économique et de la création d'emplois. En imposant davantage les rendements générés par ces investissements, le gouvernement risque de fragiliser des entreprises qui sont essentielles à la reconstruction de notre économie depuis la fin de la pandémie.

Nous reconnaissons les efforts déployés par le gouvernement pour équilibrer les mesures économiques et soutenir les entrepreneurs. Toutefois, nous demandons au ministère des Finances de tenir compte des circonstances particulières des professionnels de la santé que nous représentons, qui ne bénéficient peut-être pas du même soutien financier ou des mêmes filets de sécurité en matière de retraite que d'autres professionnels.

Nous exhortons le gouvernement du Canada et le ministère des Finances à reconsidérer la proposition d'augmenter l'impôt sur les gains en capital afin d'exonérer les cliniques de soins de santé constituées en société, et de se concentrer plutôt sur des mesures qui soutiennent les cliniques communautaires, encouragent l'innovation et favorisent la prospérité économique. Nous pensons qu'une profession chiropratique dynamique est essentielle à la santé et au bien-être des Canadiens, et nous sommes prêts à travailler avec le gouvernement pour atteindre ces objectifs communs.

Nous nous engageons à collaborer avec le gouvernement du Canada pour trouver des solutions équilibrées qui soutiennent à la fois notre système de santé et la sécurité financière des prestataires de soins de santé.





ⁱ Canadian Orthopaedic Care Strategy Group. (2019). « Backgrounder Report: Building a Collective Policy, Agenda for Musculoskeletal Health and Mobility ».

ⁱⁱ Groupe de travail canadien sur la douleur, Plan d'action pour la douleur au Canada, mai 2021.

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/a-propos-sante-canada/mobilisation-publique/organismes-consultatifs-externes/groupe-travail-douleur-chronique/rapport-2021.html>

ⁱⁱⁱ Cabinet du premier ministre, Lettre de mandat de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap, 16 décembre 2021. <https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-lemploi-du-developpement-de-la-main>

^{iv} Institut canadien d'information sur la santé, Rapport sur les soins de santé au Canada, 2002.

